



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de juillet 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 364-2026 concernant la circulation de certains véhicules hors route sur certains chemins et terrains municipaux et remplaçant le Règlement numéro 279-2020.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 8^e jour du mois de juillet 2026.

Mélanie Ladouceur

Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 364-2026

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 8 juillet 2026 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet de l'an 2026.

Mélanie Ladouceur

Adjointe à la direction générale et assistante-greffière